



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2016 - 2017

**FÉDÉRATION SUISSE ROMANDE
DES ENTREPRISES DE PLÂTRERIE-PEINTURE**

SOMMAIRE

Le mot du Président	05
Le message du Directeur	07
Situation économique	08 - 09
Situation du marché et prix	10 - 14
CCT romande du second œuvre	15
Caution	16
FREPP Info	17
RESOR	18 - 19
Formation de base	20 - 22
Promotion des professions	23
Formation supérieure	24 - 25
Collecte des déchets spéciaux	26
FP ³ - Fonds professionnel romand de la plâtrerie-peinture	27
Les Vrais Pros!	28 - 29
Sécurité au travail	30
SUVA	31
Associations économiques (ConstructionRomande, USAM, UPS)	32 - 33
Fournisseurs partenaires	34 - 35
Remerciements et conclusion	37
Commissions	38 - 39
En vente, team et comité FREPP	40 - 41

Dans ce rapport, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.



Les Vrais Pros



lesvraispros



#LesVraisPros



lesvraispros

CONCOURS
UN IPAD MINI À GAGNER

SALON DES MÉTIERS
ET DE LA FORMATION
LAUSANNE
21.11.17 - 26.11.17



UNE PLAQUE POUR TOI?

FORMATION
PLÂTRIER
CONSTRUCTEUR À SEC



FREPP

fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture

www.lesvraispros.ch

LES VRAIS PROS

RECRUTENT

LE MOT DU PRÉSIDENT



La fonction de chef d'entreprise dans le domaine de la construction est de plus en plus compliquée à gérer. Remplir des soumissions à l'aide d'une balance de pharmacien pour tenter de décrocher un travail permettant d'occuper tous ses collaborateurs, exercer une inévitable pression sur les fournisseurs pour obtenir les prix d'achat de marchandises les plus bas, accepter enfin un rabais inapproprié afin de décrocher le travail pour, in fine, craindre d'être adjudicataire des travaux tant la résolution de l'équation – exécuter ces travaux dans les règles de l'art et dans le respect de la CCT, des normes de sécurité et environnementales et, tous comptes faits, ne pas perdre d'argent – semble difficile à réaliser.

Et pourtant, cette situation est devenue notre pain quotidien. Il faut se battre sur tous les fronts pour la survie. Mais ce qui est le plus difficile à accepter, c'est, qu'en général, le volume de travail est là. Bien souvent cependant, les règles de concurrence sont bafouées par les entreprises de construction générale, dont certaines sont de véritables fossoyeuses des artisans de la construction. En effet, peu importe à ces dernières que l'entreprise la meilleur marché n'ait ni la taille, ni la structure, ni l'expérience pour réaliser un travail; peu leur importe non plus, qu'elles doivent, au mieux, tripler le nombre de ses collaborateurs avec du personnel temporaire et, au pire, sous-traiter à des entreprises se fichant éperdument des conditions de travail de notre pays. Leur but est de s'en mettre plein les poches, au mépris de la qualité du travail, des CCT, des normes de sécurité et environnementales.

Faire en sorte que ces situations ne puissent pas se produire impunément, a été une préoccupation permanente de votre comité romand. Tous les présidents œuvrent dans leur canton respectif pour que les effectifs de contrôleurs soient plus fournis; la FREPP, au travers de ConstructionRomande, a contribué à faire en sorte que les sanctions maximales pour les tricheurs soient élevées à 30 000 francs, à sensibiliser systématiquement les maîtres d'œuvre à cette problématique et à faire en sorte que la nouvelle loi sur les marchés publics restreigne au maximum la fenêtre de tir des mandataires faisant fi des règles de l'art et de l'éthique professionnelle.

Un rôle essentiel à remplir donc, mais un rôle que votre fédération se fait fort de remplir au mieux, persuadée qu'en fin de compte les entreprises disposant de personnel qualifié, respectant la CCT et les prescriptions de sécurité et environnementales, et exécutant du travail de qualité – en un mot «LES VRAIS PROS» – sortiront grandies de cette situation difficile.

Merci chers membres de votre soutien et de l'intérêt que vous portez à votre organisation professionnelle.

Ancré Buache
Président FREPP



Les Vrais Pros



lesvraispros



#LesVraisPros



lesvraispros

CONCOURS
UN IPAD MINI À GAGNER

SALON DES MÉTIERS
YOUR CHALLENGE

MARTIGNY

20.02.18 - 25.02.18

ÇA TE TEINTE?

FORMATION
PEINTRE



FREPP

fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture

www.lesvraispros.ch

LES VRAIS PROS
RECRUTENT

MESSAGE DU DIRECTEUR



Cette année encore, la plus belle satisfaction de votre Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture, c'est d'avoir permis à plus de 50 jeunes d'accéder à l'un des trois titres de formation supérieure de nos professions. Vous le constaterez dans nos pages spécialement destinées à la formation supérieure, pour la première fois depuis près de 25 ans, nous avons à nouveau des chefs de chantier «plâtrier», évènement qui mérite bien d'être souligné en préambule.

Autre fait remarquable: la FREPP est désormais dans ses propres locaux, adaptés et fonctionnels qui comptent également une salle de conférence conçue pour être une carte de visite de nos professions.

L'action de la FREPP en faveur des «VRAIS PROS» s'articule sur deux axes essentiels. D'une part, permettre aux entreprises membres de se démarquer comme des entreprises respectueuses des usages de la branche, tant au niveau de la qualité de leurs prestations et des conditions de travail que du respect des prescriptions en vigueur en matière de santé, de sécurité au travail et d'environnement. Et, d'autre part, faire en sorte que les entreprises qui ignorent la CCT et les normes de sécurité et environnementales soient appréhendées et sanctionnées. La concurrence est saine, mais il faut que les règles du jeu soient respectées par tous, faute de quoi elle n'est pas équitable.

En matière de formation, la campagne de promotion des professions qui se déroule deux semaines avant – et simultanément – à chaque salon des métiers organisé dans les cantons a connu jusqu'ici un franc succès. Elle contribuera à ce que le jeune embrassant nos professions le fasse parce que c'est une profession qu'il aime et qu'il a choisi et non comme un pis-aller.

Avant de vous laisser plonger dans le rapport plus en détail, thème par thème, je tiens à remercier ici tous ceux qui contribuent à faire de la FREPP une organisation patronale performante et dévouée au service de ses membres et des belles professions qu'elle représente.

MARCEL DELASOIE
DIRECTEUR FREPP

SITUATION ÉCONOMIQUE

La lente reprise qu'il a fallu amorcer dès le lendemain de la décision de l'abandon du taux plancher et qui s'est poursuivie en 2016 se confirme en 2017. L'économie romande peut compter sur une diversification intéressante, sur la force de son marché intérieur et sur ses activités à haute valeur ajoutée. Ce n'est pas un hasard si l'économie romande s'est hissée dans le top 10 des régions européennes les plus prospères en termes de création de valeur par habitant en 2015. Comment l'actualité politique internationale récente va influencer l'évolution économique de notre pays et notre région ? La France voisine va-t-elle enfin embrayer un redressement attendu ? L'éclair Macron parviendra-t-il à se transformer en une lumière plus durable, parviendra-t-il à remettre les Français au travail et surtout à réduire drastiquement les effectifs des agents de la

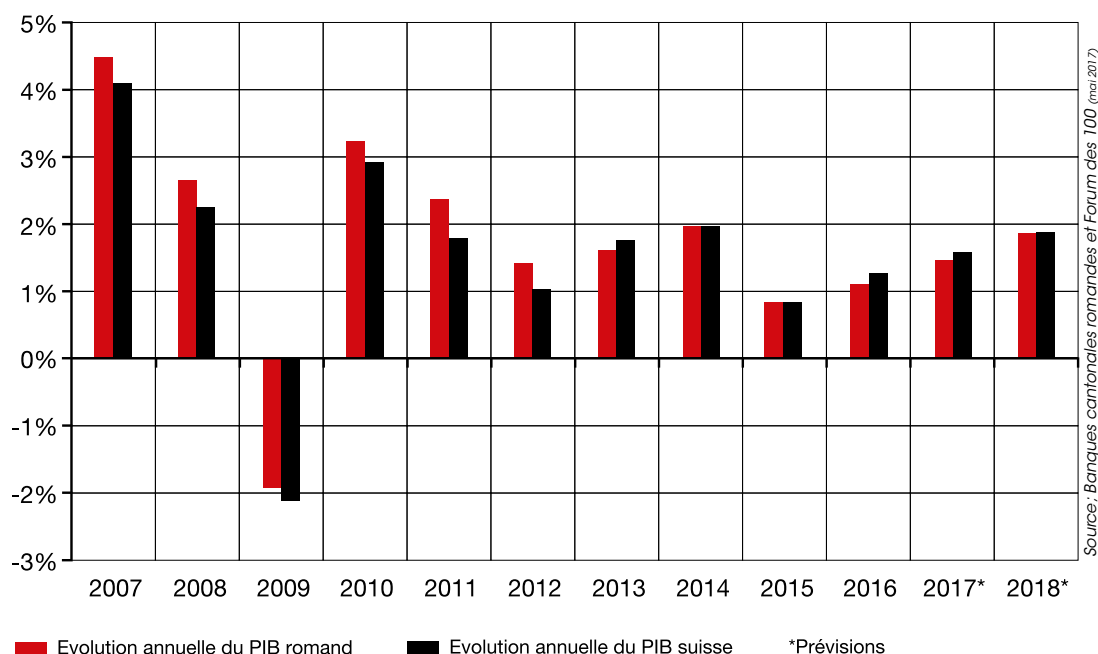
fonction publique sans provoquer d'émeute ? Mme May va-t-elle réussir un « Brexit » harmonieux ? M. Trump cessera-t-il un jour de se « trumper » ? Autant d'éléments qui influenceront le fonctionnement de l'économie mondiale, européenne, mais évidemment aussi de notre pays, et sur lesquels nous n'avons aucune emprise.

CONSTRUCTION

Si 2016 a connu un léger fléchissement en ce qui concerne le volume de construction, le rythme est tout de même bien soutenu globalement. Le PIB romand progresse plus que ne progresse celui de la construction : ce n'est pas une source de préoccupation majeure. Si le développement économique de notre région se poursuit, le bâtiment tirera à coup sûr son épingle du jeu. Car, et c'est bien connu, quand tout va, le bâtiment va aussi !

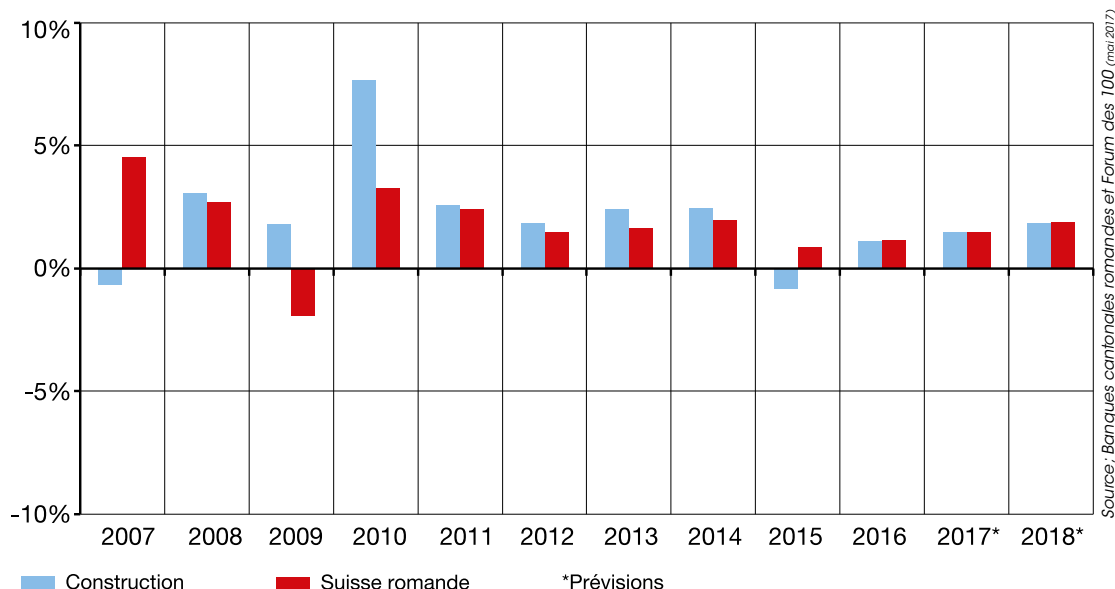
Evolution comparée des PIB romand et suisse

(valeurs réelles)



Evolution comparée de la construction

et du PIB romand (valeurs réelles)



Ce qui est plus préoccupant, c'est assurément la manière de construire. Les adjudications globales à des entreprises de construction générale ne sont pas un bon augure pour les artisans du bâtiment, quels qu'ils soient. Les soucis de qualité du travail du maître d'œuvre se diluent quelque peu au travers des fourches caudines des constructeurs généraux, ces derniers faisant en général une fixation sur le prix au détriment des règles de l'art. Mais, qu'ils le veuillent ou non, les travaux se réalisent toujours en fonction du prix et du temps à disposition pour les réaliser. Alors que les «bricoleurs» se complaisent dans ce contexte n'est pas surprenant, mais pour «LES VRAIS PROS», les travaux bâclés et approximatifs, ce n'est pas le genre de la maison.

TAUX DE LOGEMENTS VACANTS

La progression des taux de logements vacants à Fribourg et dans le canton de Vaud, et dans une moindre mesure en Valais et à Genève, est signe que l'offre dépasse légèrement la demande. Si Genève possède encore une marge de progression appréciable, en Valais le taux de logement vacant élevé et qui progresse encore ne manque pas d'inquiéter le milieu de l'immobilier. Mais tant que des rendements de 2% auront l'heure de satisfaire les fonds de pension et d'investissement, ce qui ne devrait pas durer ad aeternam en raison d'une inflation qui repart légèrement à la hausse, pas de ralentissement trop abrupt à entrevoir.

TAUX DE LOGEMENTS VACANTS AU 1^{er} JUIN

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
FR	0.85 %	0.92 %	0.77 %	0.77 %	0.66 %	0.78 %	0.96 %	1.24 %
GE	0.22 %	0.23 %	0.25 %	0.33 %	0.36 %	0.39 %	0.41 %	0.45 %
NE	1.09 %	1.30 %	1.19 %	1.18 %	0.82 %	1.04 %	1.28 %	1.15 %
VS	1.17 %	1.15 %	1.02 %	1.13 %	1.30 %	1.58 %	1.76 %	1.81 %
VD	0.43 %	0.46 %	0.52 %	0.56 %	0.61 %	0.68 %	0.68 %	0.81 %
Suisse	0.90 %	0.94 %	0.94 %	0.94 %	0.96 %	1.08 %	1.19 %	1.30 %

SITUATION DU MARCHÉ ET PRIX

Rien de moins surprenant pour les entrepreneurs en plâtrerie-peinture que d'apprendre que les prix de réalisation des travaux ont baissé. Ce qui est surprenant en observant le graphique ci-contre, c'est la faible diminution de cet indice par rapport à la situation observée sur le terrain. Les offres inférieures de 20% à des prix décents ne sont pas rares. Gagner de l'argent dans ces conditions en respectant convention collective de travail, normes de sécurité, prescription environnementale, règles de l'art et qualité des matériaux, est mission impossible. Et comme ces entreprises ne souhaitent pas en perdre, il y a forcément plusieurs de ces critères qui ne sont pas respectés.

Jamais les prix n'ont été mis pareillement sous pression, à tel point que le jus, entendez la marge bénéficiaire de l'entrepreneur, qui permet

tout simplement à ce dernier de vivre et de pérenniser son entreprise, a disparu à coup de rabais, d'escomptes et de prix forfaitaires tout compris, même les imprévus.

Certains «bien-pensants» disent, et les syndicats les premiers, que les entrepreneurs sont les seuls responsables de cette situation. Ces gens n'ont jamais été dans la peau d'un chef d'entreprise qui doit annoncer son congé à un collaborateur consciencieux, fidèle et dévoué. C'est pour conserver des places de travail que certains se résolvent à accepter des prix «inacceptables», en espérant que tout aille bien sur le chantier afin de ne point trop perdre et que des adjudications à des prix corrects tombent enfin.

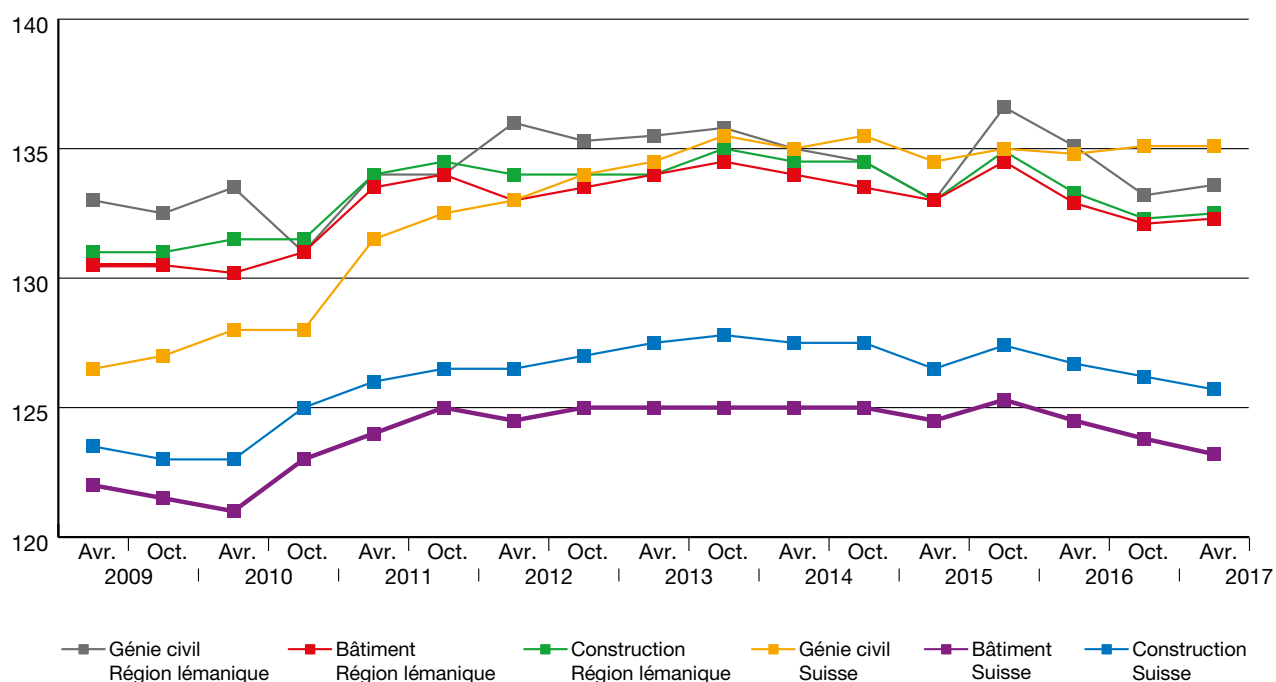
Prendre ce risque, c'est cependant mettre en péril toute l'entreprise et pas seulement l'un ou l'autre des collaborateurs.



CONSTRUCTION ET LOGEMENT, LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Bâtiments à usage d'habitation	2013	1 683 307	2014	1 695 769	2015	1 712 893
Nouveaux bâtiments avec logements	2013	14 176	2014	13 238	2015	13 390
Nombre total de logements	2013	4 234 906	2014	4 289 428	2015	4 351 846
Logements nouvellement construits	2013	50 166	2014	49 162	2015	53 012
Nbre moyen de log. dans des maisons à plusieurs log.	2013	5,4	2014	5,4	2015	5,4
Surface moyenne par logement	2013	99 m ²	2014	99 m ²	2015	99 m ²
Surface par habitant	2013	45 m ²	2014	45 m ²	2015	45 m ²
Loyer moyen	2013	Fr. 1332.-	2014	Fr. 1348.-	2015	Fr. 1306.-
Habitants par logement	2013	2,3	2014	2,3	2015	2,3
Habitant par pièce	2013	0,6	2014	0,6	2015	0,6
Taux de logements en propriété	2013	37,5%	2014	37,4%	2015	38,4%

Evolution de l'indice des prix de la construction pour la Région lémanique et la Suisse



SITUATION DU MARCHÉ ET PRIX

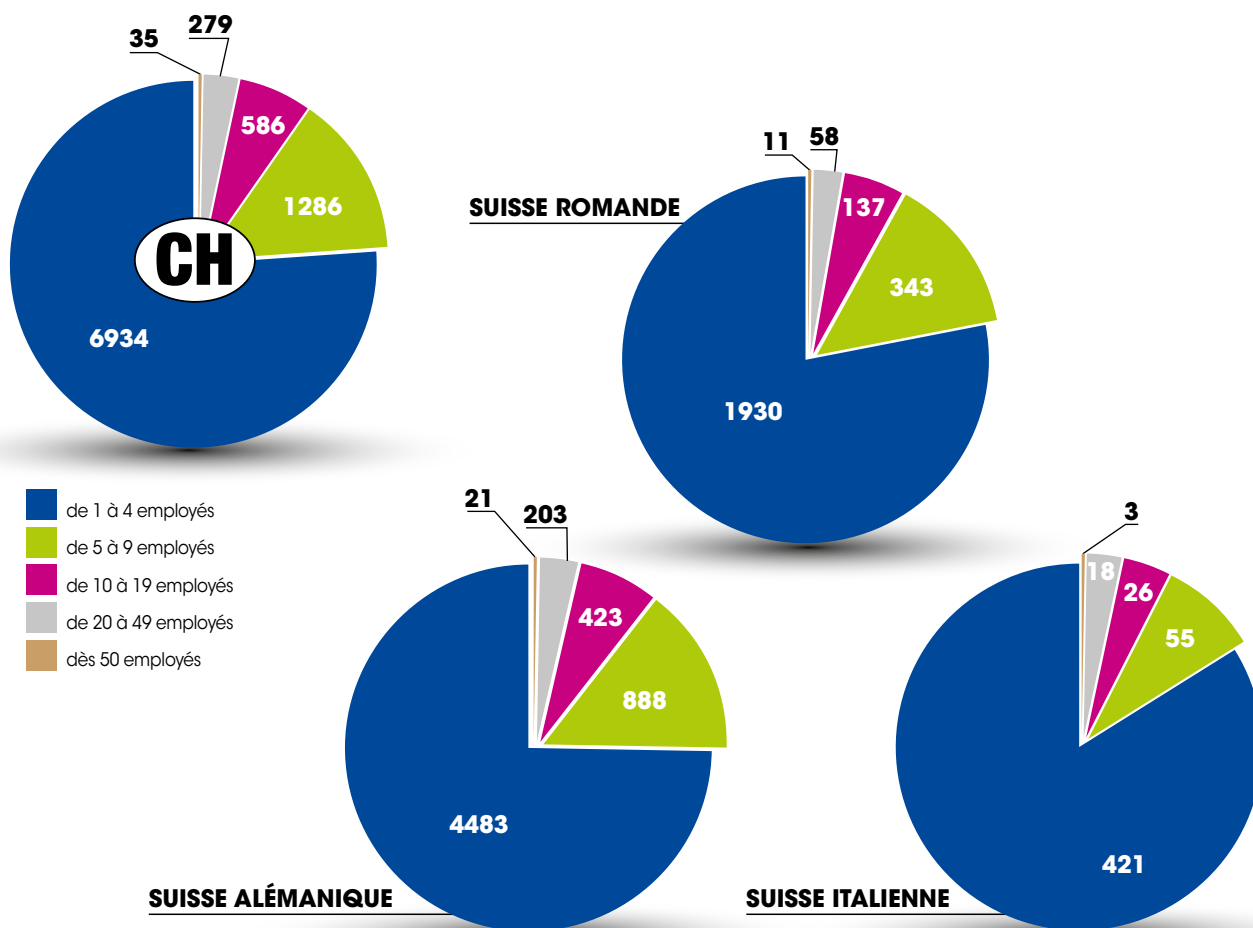
La lecture des graphiques ci-après nous permet de faire le constat que le secteur de la plâtrerie-peinture s'est montré étonnement très stable en 2016, tant en ce qui concerne le nombre d'entreprises que le nombre d'emplois. Cela signifie qu'en terme de volume de travail, la demande était bien présente, ce d'autant plus que la recrudescence d'entreprises étrangères, détachant du personnel dans notre pays pour

certains chantiers importants notamment, n'est pas intégrée dans ces chiffres.

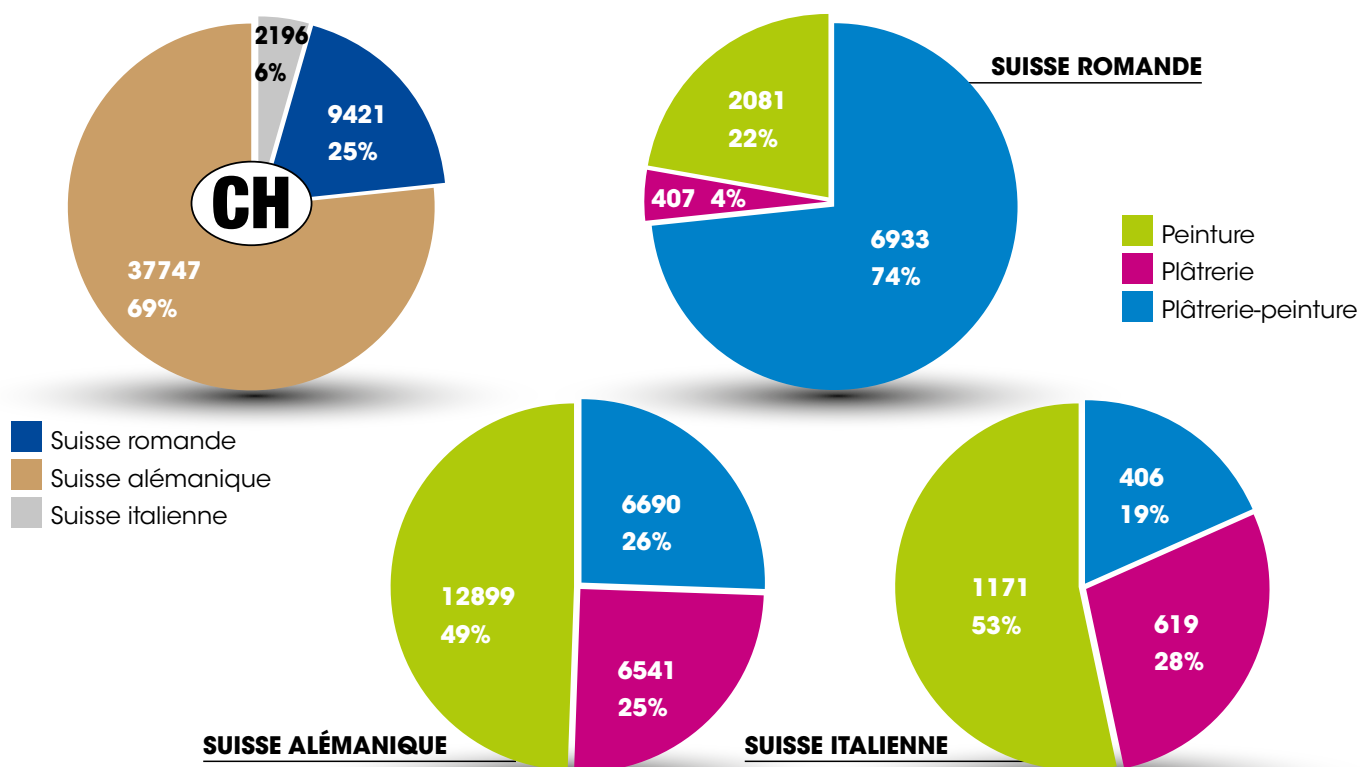
Si l'on fait une analyse un peu plus fine de ces chiffres par région, nous constatons des nettes différences entre la Suisse romande, la Suisse alémanique et le Tessin en ce qui concerne l'activité. Si en Suisse romande près du $\frac{3}{4}$ des emplois sont fournis par des entreprises mixtes

>>>

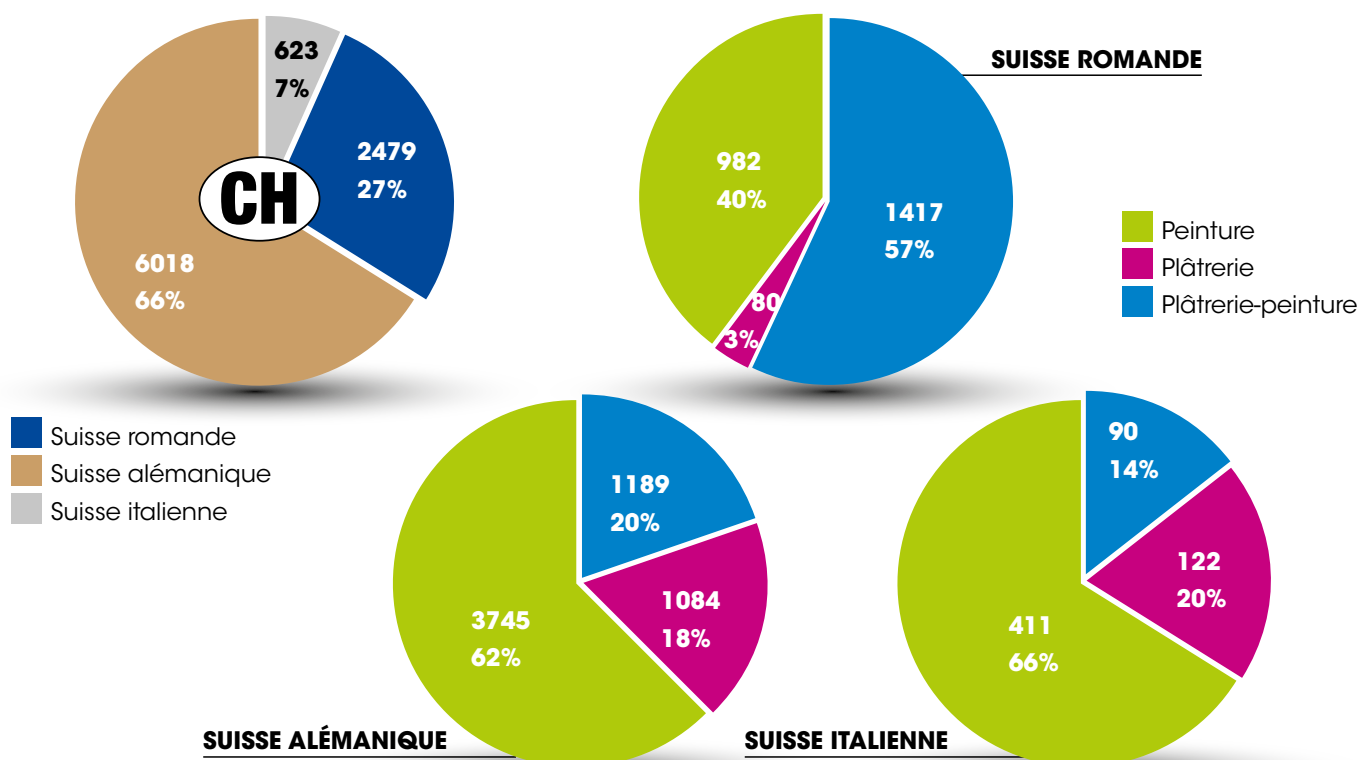
NOMBRE D'ENTREPRISES PAR TAILLE DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE



NOMBRE D'EMPLOIS DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE



NOMBRE D'ENTREPRISES DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE



SITUATION DU MARCHÉ ET PRIX

DÉPENSES ET RÉSERVES DE TRAVAIL DANS LA CONSTRUCTION

	Valeurs absolues en milliards 2013	Valeurs absolues en milliards 2014	Valeurs absolues en milliards 2015	Bâtiments					
				Investissements variation annuelle en %			Réserves de travail (invest.) variation annuelle en %		
				2014	2015	2016	2015	2016	2017
Vaud	5,5 Mia	5,8 Mia	5,8 Mia	2,4 %	-1,8 %	2,5 %	-5,9 %	4,4 %	9,4 %
Valais	2,7 Mia	2,9 Mia	3,2 Mia	5,2 %	14,1 %	-5,8 %	31,4 %	-2,1 %	-4,7 %
Genève	3,7 Mia	4,0 Mia	4,3 Mia	2,8 %	12,6 %	6,9 %	-0,8 %	6,4 %	4,8 %
Région lémanique	11,9 Mia	12,8 Mia	13,3 Mia	3,1 %	6,1 %	2,2 %	2,0 %	3,6 %	5,0 %
Fribourg	2,2 Mia	2,3 Mia	2,3 Mia	6,1 %	0,4 %	0,2 %	8,2 %	-15 %	30,5 %
Neuchâtel	0,9 Mia	0,9 Mia	0,8 Mia	11,5 %	-4,8 %	3,8 %	8,8 %	0,2 %	34,9 %
Jura	0,6 Mia	0,6 Mia	0,6 Mia	4,2 %	13,6 %	-9,8 %	77,7 %	-17,3 %	-16,0 %
Suisse	63,7 Mia	65,6 Mia	66,3 Mia	3,1 %	1,7 %	0,5 %	3,0 %	-2,6 %	4,3 %

>>>

de plâtrerie et de peinture, ce chiffre n'est que d'¼ en Suisse alémanique, ainsi qu'au Tessin, où l'on compte par contre beaucoup plus d'entreprises qui pratiquent exclusivement de la plâtrerie (25%). A contrario, les entreprises qui n'exécutent que des travaux de plâtrerie ne sont que 4 % en Suisse romande.

Ces différences expliquent évidemment la volonté en Suisse romande de disposer d'une formation mixte de plâtrier-peintre que le SEFRI nous a supprimée et qu'il faudra, à voir le peu de nouveaux contrats d'apprentissage, absolument réintroduire dans un proche avenir.

SECOND ŒUVRE CCT ROMANDE

Les partenaires sociaux avaient pour tâche en 2016 de conclure une nouvelle Convention collective de travail, car la CCT romande du second œuvre (CCT SOR) arrivait à échéance au 31 décembre 2016. Parallèlement, la Convention collective pour la retraite anticipée (CCRA) arrivait également à échéance et devait aussi être renouvelée. En juin, afin d'éviter un vide conventionnel dommageable pour la CCRA, les partenaires acceptaient de reconduire la CCRA actuelle pour une année et d'en demander l'extension. Mais la CCT SOR a un délai de résiliation de trois mois et les partenaires sociaux se donnaient encore une chance de conclure une nouvelle CCT d'ici la fin septembre. Las, aucun accord n'est intervenu dans ce court laps de temps. La délégation patronale demanda alors de prolonger la CCT SOR d'une année également, soit pour le même terme que la CCRA. Et là, à son grand étonnement, les syndicats refusaient cette demande, ce qui avait pour conséquence que la CCT SOR, si elle n'était pas dénoncée dans les délais, serait reconduite pour une année, mais seulement pour les signataires, c'est-à-dire les membres des associations professionnelles. Situation évidemment inadmissible pour la délégation patronale qui, devant ce refus d'accepter une prolongation de la force obligatoire de la CCT

SOR, dénonça celle-ci dans les délais convenus. Et là, que n'a-t-on pas entendu de la part des syndicats ? Démantèlement social, déclaration de guerre et j'en passe. S'ils doivent bien faire leur travail, j'en conviens, il se trouve des limites qu'ils ne devraient pas franchir. Et leurs cris d'orfraie n'ont pas eu l'écho souhaité, la presse ayant bien compris que l'attitude paradoxale des syndicats, qui en même temps refusaient de prolonger l'extension de la CCT SOR et s'offusquaient de sa dénonciation de la part du patronat, était purement stratégique. Devant l'échec de leur stratagème, les syndicats revenaient à de meilleurs sentiments. La CCT SOR a pu être prolongée, de deux ans cette fois, avec pour objectif d'arriver à un accord avant la fin 2017. Les discussions se poursuivent donc et quelques améliorations rédactionnelles ont été apportées, mais la réelle négociation commence en cette fin 2017 au moment où il s'agira de toucher les articles ayant des conséquences significatives sur le coût du travail. Et là, c'est une partie difficile qui débute, car de la part de la délégation patronale, en ces temps difficiles où les marges sont réduites à leur portion congrue, il n'est nullement question de renchérir le coût du travail. Ce qui ne laisse que peu de marge de manœuvre à la négociation.

SALAIRES MINIMUMS ROMANDS 2017 DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE

Classe CE	Chef de chantier et contremaître	A + 10%	32.25	
Classe A	dès la 3^e année après apprentissage	A	29.30	
	2 ^e année après apprentissage	A - 5%	27.85	
	1 ^{re} année après apprentissage	A - 10%	26.35	
Classe B	Ouvrier non qualifié avec 3 ans d'exp.	A - 8%	26.95	
	2 ^e année après AFP	B - 10%	24.25	
	1 ^{re} année après AFP	B - 20%	21.55	
Classe C	Manœuvre dès 22 ans	A - 15% = C	24.90	25.15
	Manœuvre de 20 à 22 ans	C - 10%	22.40	22.65
	Manœuvre moins de 20 ans	C - 15%	21.15	21.40

GENÈVE

CAUTION

POUR QUI ET COMMENT ?

L'annexe VII de la convention collective de travail du second œuvre romand contraint toutes les entreprises de plâtrerie-peinture, souhaitant être actives sur territoire romand, à s'acquitter d'une caution de 10 000 francs. Le but de cette caution est de garantir le paiement des contributions professionnelles, des frais d'exécution, d'éventuelles amendes conventionnelles qui pourraient être prononcées à l'encontre d'une entreprise ayant contrevenu aux dispositions de la CCT.

COMMENT S'ACQUITTER DE CETTE CAUTION ?

Les membres des associations cantonales membres de la FREPP sont directement couverts par le contrat d'assurance contractée par cette dernière. Ils n'ont donc aucune démarche à entreprendre.

Les autres entreprises sises en Suisse romande doivent, quant à elles, déposer une caution auprès du Centre suisse de gestion des cautions à Liestal

(voir ci-dessous), que ce soit sous la forme d'une garantie bancaire, d'une police d'assurance ou directement par le versement du montant de 10 000 francs (ou moins si son chiffre d'affaires est inférieur à 20 000 francs par an).

Pour les entreprises étrangères, c'est également le Centre suisse de gestion des cautions à Liestal qui s'occupe de l'encaissement, et le cas échéant, de la restitution du montant. La caution est obligatoire sur tout le territoire romand couvert par la CCT-SOR depuis le 1^{er} octobre 2013. Il faut relever qu'en ce qui concerne la Suisse alémanique, une caution identique est exigée sur tout le territoire couvert par la CCT de la plâtrerie-peinture alémanique. La caution versée auprès du Centre suisse de gestion des cautions est valable pour tout le territoire suisse.

CENTRE SUISSE DE GESTION DES CAUTIONS

Madame Sabrina GALIOTO - Grammetstrasse 16
4410 Liestal - Tél. 061 927 64 45 - Fax 061 927 64 47
E-mail: info@zkvs.ch et/ou s.galioto@zkvs.ch
www.zkvs.ch



FREPP INFO

UN MAGAZINE UNANIMEMENT APPRÉCIÉ

Distribué aujourd'hui à plus de 5000 exemplaires par édition, en particulier à toutes les entreprises de plâtrerie-peinture mais aussi à tous les bureaux d'architecture, agences immobilières et services cantonaux ou communaux des constructions, le FREPP Info est devenu la référence en terme de magazine professionnel en Suisse romande. Ses lecteurs apprécient unanimement la diversité de son contenu, la qualité des articles techniques réalisés par les deux commissions «peinture» et «plâtre» et des reportages réalisés, le courage des prises de positions des présidents, directeur ou secrétaires romands ou cantonaux, et la qualité des photos, de la présentation et du graphisme.

Ce résultat est le fruit du travail concerté des commissions de rédaction, Techno GR et Plâtre qui effectuent, toutes, un travail sérieux, engagé et de grande qualité. Ce rapport est l'occasion de remercier toutes les personnes qui collaborent, de près ou d'un peu plus loin, à la réussite de notre magazine professionnel de la FREPP.

Avec l'édition de juin 2017 nous avons terminé le tournus des cantons que nous interrompons pour quelques éditions afin de laisser libre cours aux propositions de reportages de tout horizon. A cet effet, ce rapport est l'occasion de rappeler aux membres que le FREPP Info leur appartient et que toutes propositions d'article sur des réalisations intéressantes, du point de vue technique, historique, symbolique, mais aussi de simples coups de cœur, sont les bienvenus et nous y accorderons toute l'attention voulue. N'hésitez

donc pas à appeler la rédaction pour nous faire part de vos suggestions.

A l'heure où nous sommes confrontés à la concurrence de pseudo-entreprises réalisant des travaux à l'emporte-pièce, sans garantie ni respect de l'éthique professionnelle, il est extrêmement important de rappeler régulièrement ce que sont des travaux bien réalisés, d'une qualité irréprochable et qui nécessitent un professionnalisme à chaque étape de la réalisation. Et cette mission, le FREPP Info veut la remplir avec votre indispensable contribution.



RESOR

La Fondation de retraite anticipée RESOR compte près de 33 000 assurés pour bientôt 4 000 entreprises affiliées et une masse salariale annuelle approchant le milliard et demi de francs. 36 % de ces entreprises sont actives dans le domaine de la plâtrerie-peinture dans toute la Suisse romande (sauf le Jura) ainsi que le Tessin, le canton de Bâle-Ville et celui de Bâle-Campagne.

LE NOMBRE DE PENSIONNÉS POURSUIT SA FORTE CROISSANCE!

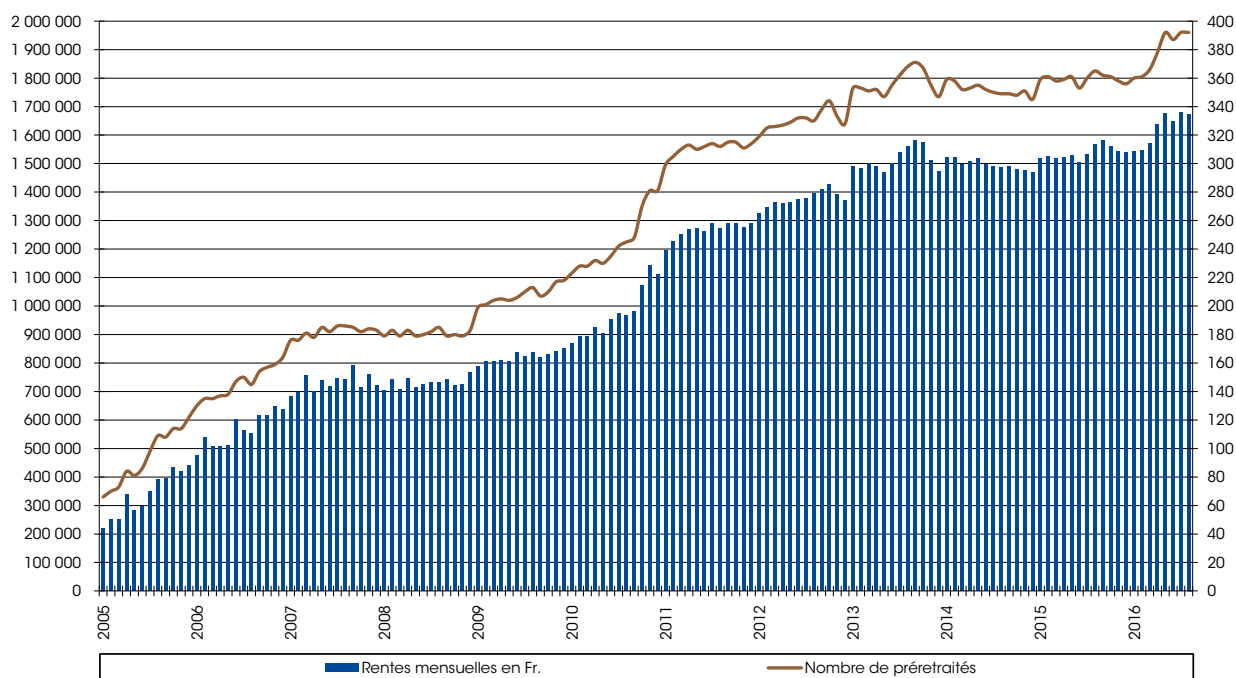
L'année 2016, année record dans l'histoire de la Fondation avec 177 nouveaux départs en retraite anticipée (contre 128 en 2015!), permet à RESOR de passer la barre des 400 pré-retraités en décembre 2016 pour plus de 1,7 million de francs de rentes versées mensuellement (à titre de comparaison, une année auparavant, au 31 décembre 2015: 353 rentiers pour un peu plus de 1,5 million de francs de rentes mensuelles). De plus, cette progression très importante se poursuit en 2017. En effet, depuis le début de cette année, déjà 143 nouveaux pré-retraités sont à dénombrer ce qui porte le

nombre de pensionnés en août 2017 à 451 personnes pour une somme de près de 2 millions de francs de rentes mensuelles versées. Si cette évolution persiste à ce même rythme, nul doute que l'année 2017 sera une nouvelle année record!

L'augmentation future des charges est désormais constatée dans la réalité des chiffres. Cet élément devra être pris en compte dans les négociations entre les partenaires sociaux qui se tiennent actuellement en vue du renouvellement de la Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA). Toutefois, la santé financière de la Fondation de retraite anticipée RESOR reste des plus saines. En effet, tous les capitaux de prévoyance nécessaires à assumer les prestations des pré-retraités en cours, tout comme la réserve de fluctuation de valeurs sont entièrement constitués. De plus, des fonds libres importants ont pu être mis de côté pendant ces dernières années. Le taux de couverture au 31 décembre 2015 se chiffrait à 274%. Cela permet à la Fondation de regarder l'avenir avec confiance et sérénité.

	31.12 2007	31.12 2008	31.12 2009	31.12 2010	31.12 2011	31.12 2012	31.12 2013	31.12 2014	31.12 2015	31.12 2016	Août 2017
Nombre de pré-retraités plâtriers-peintres	79	85	103	125	136	146	149	147	136	166	182
Proportion de pré-retraités plâtriers-peintres	43%	47%	48%	45%	43%	44%	43%	43%	39%	41%	40%

y compris les cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et du Tessin



RESOR

En août 2017, le secteur de la plâtrerie-peinture dans son ensemble compte 182 bénéficiaires pour un montant de rentes mensuelles versées de 782 104.00 francs (40% du nombre de rentiers). Si l'on observe pour la même période le nombre de pré-retraités romands de la profession (sans les deux Bâle et le Tessin), on dénombre 110 bénéficiaires, soit 24% des rentiers.

Sur les dernières années observées, le taux de départs informe qu'en moyenne 7 travailleurs sur 10 cessent leur activité professionnelle avant l'âge AVS afin de profiter d'une retraite anticipée. Afin d'assurer la pérennité de la retraite anticipée dans le second œuvre romand à long terme, il y a lieu d'être vigilant et de suivre avec soin l'évolution du financement de la Fondation

pour ces prochaines années, voire décennies. C'est pour ce faire qu'une étude actuarielle a été réalisée. L'extension de la Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA) a été prolongée jusqu'à la fin 2018. Ceci permet aux partenaires sociaux de discuter de son contenu, contraintes qu'ils seront d'évaluer la situation avec prudence, avant d'étendre à nouveau la Convention collective de retraite anticipée pour une période de 10 ans.

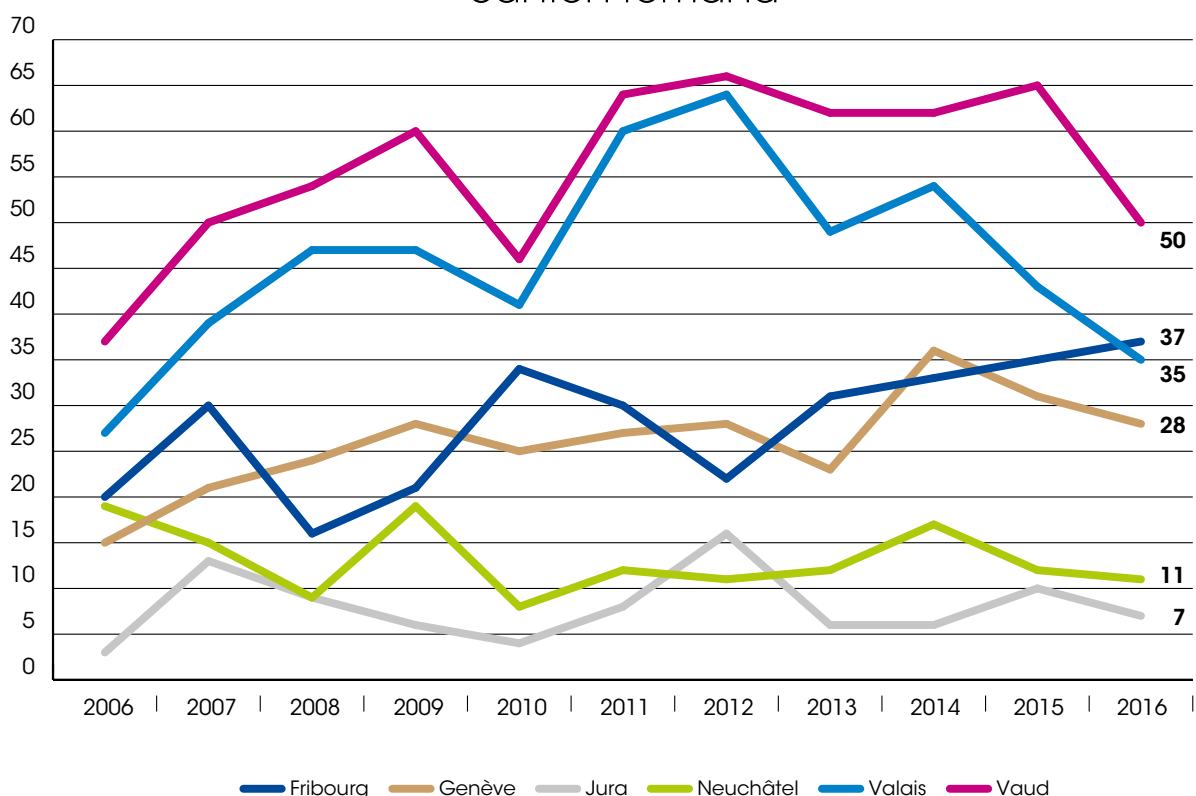
La Fondation RESOR, de par ses réserves et autres fonds libres importants accumulés au fil des années, aborde cette situation sereinement et sans précipitation afin de prendre les mesures qui s'imposent en toute quiétude.

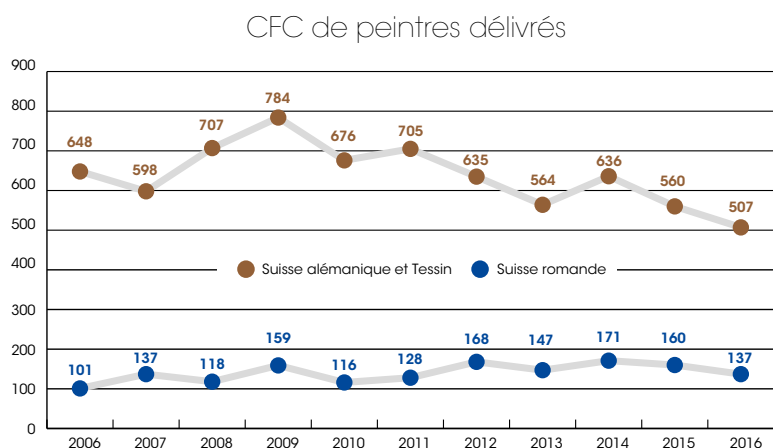
FORMATION DE BASE

Contribuer à faire en sorte que des conditions cadres favorables permettent aux entreprises de former des jeunes apprentis et assurer ainsi la relève est un des rôles essentiels d'une association faîtière telle que la FREPP. Avec l'aide précieuse de nos commissions pour les formations professionnelles de base, la FREPP s'efforce de faire en sorte que tant l'enseignement que les examens pour l'obtention du CFC soient uniformisés au niveau de la Suisse romande, de sorte que lors de l'engagement de jeunes ayant effectué leur apprentissage dans un autre canton, vous puissiez avoir une certaine garantie que celui-ci a reçu une formation conforme à ce qu'un patron est en droit d'attendre. Il est évident que cer-

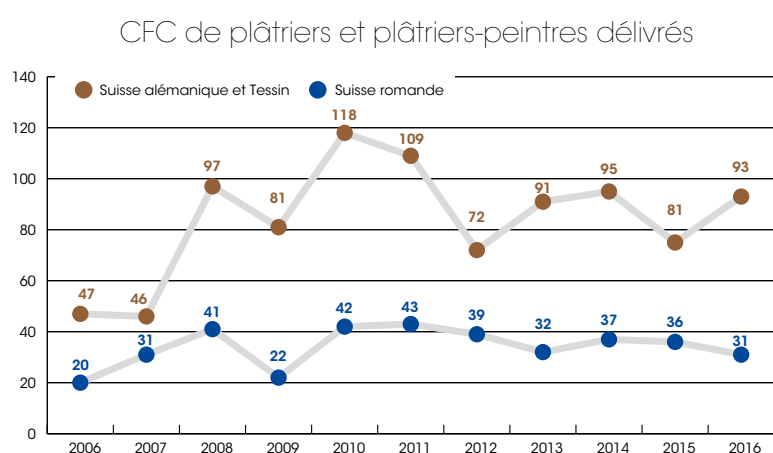
taines divergences subsistent, mais l'essentiel de la formation professionnelle de base est maintenant uniformisé grâce aux échanges entre commissions et maîtres enseignants et au fait que le document de base servant à l'enseignement est maintenant identique dans la peinture. Pour ce qui est du plâtre, les enseignants se sont réunis pour élaborer des supports de cours afin de proposer un classeur de technologie unique. Ce travail de qualité réalisé au service de la profession de plâtrier est vraiment à souligner. La FREPP se chargera de la réalisation et de l'édition de ces classeurs de technologie pour plâtrier qui constitueront une vraie plus-value pour l'apprentissage de cette profession.

CFC de peintres, plâtriers et plâtriers-peintres délivrés par canton romand





Nbre de CFC en Suisse : 644



Nbre de CFC en Suisse : 124

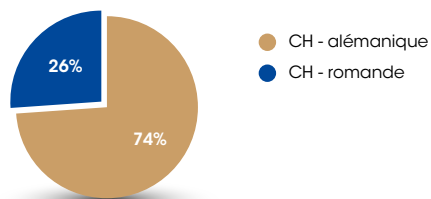
EFFECTIFS DES APPRENTIS

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Depuis la suppression de la formation de plâtrier-peintre, les effectifs de jeunes dans la profession de plâtrier ont fondu de moitié. Les soucis des patrons d'entreprise qui déclaraient qu'il serait difficile de compenser la perte des apprentis plâtrier-peintre par des apprentis plâtriers se sont révélés justifiés. Fort de ce constat, qui aux yeux du SEFRI ne constituait, à l'époque des discussions, que des manifestations de mauvaise volonté de la part des représentants de la FREPP, nous devons absolument inverser cette tendance. Nous retournerons donc auprès du SEFRI pour leur demander, après avoir décidé unilatéralement de supprimer la profession de plâtrier-peintre et contribué à mettre en danger la pérennité de la profession de plâtrier en Suisse romande, quelle solution ils entrevoient.

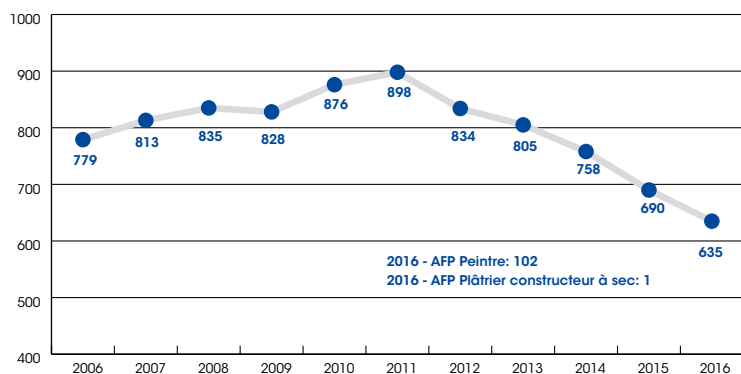
Faire en sorte que les entreprises conservent leur envie de former des apprentis et que les jeunes s'intéressent à nos professions est essentiel et pour cela nous devons pouvoir compter sur la bonne volonté et la collaboration du SEFRI.

Pour ce qui est du nombre d'apprentis dans les entreprises, tous les cantons se trouvent dans une fourchette de 1 apprenti pour 12 à 14 collaborateurs, mis à part le champion romand en la matière, Neuchâtel, qui compte 1 apprenti pour 8 collaborateurs, et le dernier de classe, Genève, qui ne compte qu'1 apprenti pour 20 collaborateurs. Le fait qu'en milieu citadin il est plus difficile de trouver des vocations pour nos professions est indéniable.

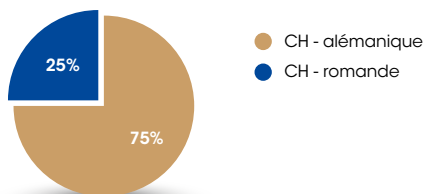
Répartition des apprentis peintres, plâtriers et plâtriers-peintres en 2016



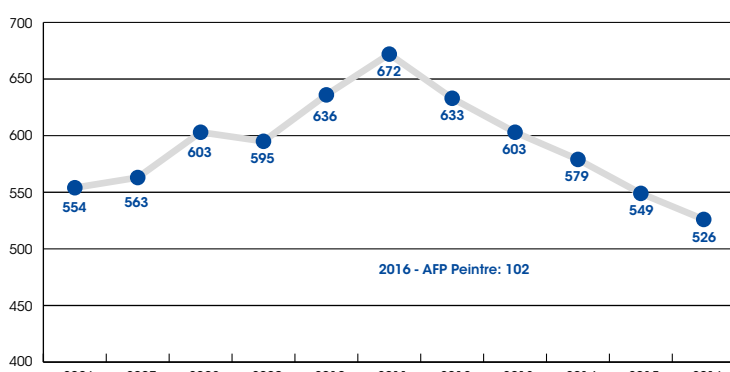
Effectif des apprentis peintres, plâtriers et plâtriers-peintres en formation en Suisse romande



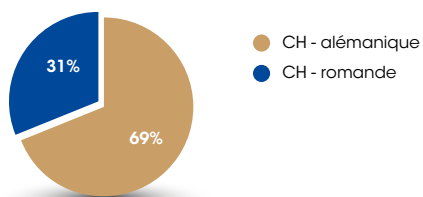
Répartition des apprentis peintres en 2016



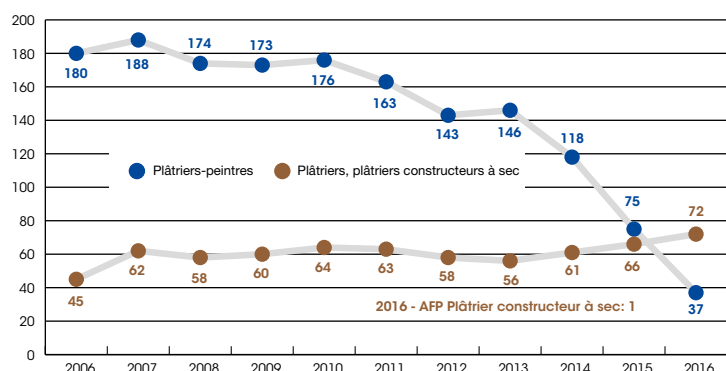
Effectif des apprentis peintres en formation en Suisse romande



Répartition des apprentis plâtriers, plâtriers constructeurs à sec et plâtriers-peintres en 2016



Effectif des apprentis plâtriers, plâtriers constructeurs à sec et plâtriers-peintres en formation en Suisse romande



Canton	Emplois en plâtrerie-peinture (1,2% par rapport à 2015)	Apprentis (y c. AFP)	Nbre de collaborateurs par apprentis
Fribourg	1516	110	14
Genève	2147	108	20
Neuchâtel	661	85	8
Valais	1737	150	12
Vaud	3128	260	12
Total	2015: 9080 9189	2015: 714 713	2015: 13 13 (moyenne)

PROMOTION DES PROFESSIONS

Aujourd'hui, et c'est une excellente chose, tous les cantons organisent régulièrement des salons de promotion des professions à la fréquence de 1 à 3 ans. Pour soutenir ces démarches et surtout les associations cantonales qui s'engagent dans la promotion de nos professions dans ce cadre, la FREPP a élaboré, grâce au travail de sa commission de promotion de la profession – que je remercie au passage pour son travail –, une campagne de promotion de nos professions qui se déroule pendant, et deux semaines avant, la tenue de ces différents salons.

Par le biais d'une campagne d'affichage, de spots TV et de publicité dans les cinémas, les jeunes sont invités à s'intéresser à nos professions et à visiter le stand de la plâtrerie-peinture du salon. Sur ce même stand, un concours est organisé qui consiste à trouver l'outil avec lequel un revêtement mural a été réalisé. i-Pad, Powerbank et Stabilo sont les gains qui peuvent être gagnés par les plus perspicaces. Cette animation et ce concours ont rencontré un excellent succès.

CONCOURS
UN IPAD MINI À GAGNER

SALON DES MÉTIERS
ET DE LA FORMATION
LAUSANNE
21.11.17 - 26.11.17

**UNE
FORMATION
DIFFÉRENTE**

PEINTRE
PLÂTRIER CONSTRUCTEUR À SEC

LES VRAIS PROS
RECRUTENT

Let Vrais Pros
lesvraispros
#LesVraisPros
lesvraispros

FREPP
fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
www.lesvraispros.ch

FORMATION SUPÉRIEURE

L'engouement que rencontre notre offre en matière de formation professionnelle supérieure de peintre et de plâtrier est exceptionnel et témoigne d'une belle vitalité dans nos professions et du fait que les jeunes ayant embrassé nos professions l'aiment et ambitionnent d'y faire carrière. Quoi de mieux que des collaborateurs motivés à en savoir plus, à devenir meilleurs, désireux d'endosser des responsabilités ?

60 jeunes sont actuellement en formation dans les différents cursus offerts et 53 diplômes, tous niveaux confondus, seront remis lors de l'Assemblée des délégués 2017. C'est tout simplement exceptionnel.

Nous félicitons donc les nouveaux diplômés, à savoir :

LES MAÎTRES PEINTRES

(SESSION 2)

Gianni Buschini	St-Blaise
Vincent Capriati	Rolle
Laurence Choulat-Plomb	Villars-Fontenais
Emmanuel De Frias	Sion
Ludovic Dedominici	Prilly
Cédric Gaillard	Champlan
Justine Michelet	Conthey
Sylvie Racine	Travers
Christophe Sauter	Epagny
Emin Sejdiu	Chavannes-Renens
Anne Sulliger	Vendlincourt
Sacha Velinovski	Blonay
Sébastien Vicente	Bernex

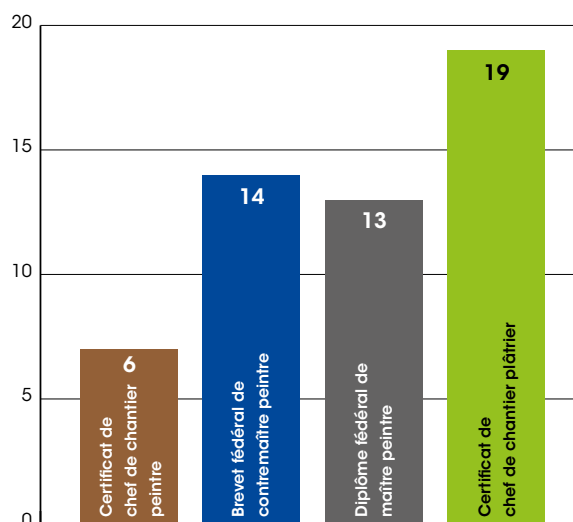
LES CONTREMAÎTRES PEINTRES

(SESSION 3)

Nuno M. Caseiro Caria	Crissier
Sandro Catalano	Bienne
Caroline De Jesus	Belmont-sur-Yverdon
Luca Giarrusso	Vuadens
Nicolas Jaquier	Champagne
Samuel Liniger	Fenil-sur-Corsier
Dario Malespina	Morges
Salvino Vittorio Mancuso	Crissier
Steven Mottaz	Puidoux
Robin Perseghini	Montet
Nuno F. Ribeiro Domingues	Pringy
Sébastien Schopfer	Monthey
Viola Stillhard Krasniqi	Sonvilier
Kevin Thum	Le Locle

FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE:

Nombre de diplômes, brevets et certificats décernés en 2017



(ÉTAT AU 21 JUILLET 2017)

LES CHEFS(-EFFES) DE CHANTIER

PEINTRES (SESSION 5)

Xavier Bifrare	Muraz (Collombey)
David Dubuis	Savièse
Amandine Giannini	Morges
Denis-Baptiste Gillioz	Isérables
Soumaila Nebie	Genève
Axel Perseghini	Châtillon
Loïc Rey	Môtiers

LES CHEFS DE CHANTIER

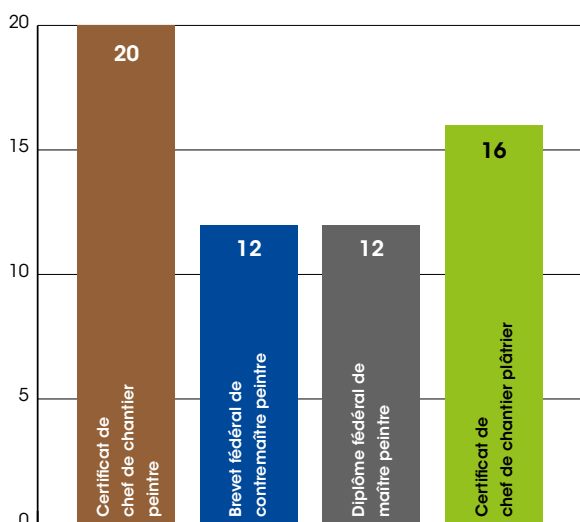
PLÂTRIERS CONSTRUCTEURS À SEC (SESSION 1)

Eric Aymon	Ayent
Shpejtim Berisha	Granges-près-Marnand
Cyril Bernasconi	Courtételle
Sébastien Brique	Genève

Xavier Brochellaz	Saxon
Damien Challandes	Savagnier
Fabio Da Costa	Les Acacias
Luis Paulo De Sousa	Cointrin
Laurent Geretti	Champvent
Loïc Gurtner	Boulens
Vincenzo Guttuso	Fribourg
Otwin Jossen	Birgisch
Charly Marty	Vionnaz
Anthony Pereira Almeida	Fleurier
Damien Rithner	Monthey
César Roulet	Pampigny
Valentin Schmid	Villars-sous-Yens
Patrice Thuillard	Rumauzens
Bryan Villat	Montfaucon

FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE:

Nombre de participants,
actuellement, par cours



(ÉTAT AU 21 JUILLET 2017)

Ce rapport est l'occasion de remercier toutes les personnes qui contribuent au bon déroulement des cours et des examens et qui font en sorte que nos professions disposent maintenant d'une belle brochette de gens bien formés, compétents, et qui sont ou seront les futurs cadres de nos entreprises.

Un merci particulier donc à Denis Quaglia et Venance Bonvin, respectivement présidents des commissions de formation professionnelle supérieure (AQ) de peintre et de plâtrier, à tous les membres de ces commissions, à Jean-François Savary, directeur de l'Ecole de la construction de Tolochenaz et ses collaboratrices Mariangela Diaz (peinture) et Nadine Buret (plâtre), et à Xavier Saillen, responsable formation de la FREPP, qui par leur engagement tout au long de l'année sont à la base de ce succès.

COLLECTE DES DÉCHETS SPÉCIAUX

Année après année la collecte des déchets spéciaux est un véritable succès. Et 2017 ne fait pas exception, car les entreprises de plâtrerie-peinture romandes ont été nombreuses à amener leurs déchets de peinture dans les six points de collecte proposés.

Douze ans après la première collecte organisée par la FREPP et CRIDEC, on peut constater que cette action est bel et bien entrée dans les mœurs des entreprises du secteur, et même au-delà puisque plusieurs entreprises de menuiserie en profitent également chaque année. Si 2015 avait exposé tous les records de ces dernières années (voir graphique ci-dessous), 2017 a tout simplement passé la barre symbolique des 100 tonnes avec 83 357 kg de peinture sans solvant et 21 366 kg de peinture avec solvant. Cette année, 92 entreprises ont participé à la collecte.

Les Vrais Pros sont soucieux de l'environnement. En participant à la collecte, les Vrais Pros éliminent leurs déchets de peinture de manière appropriée. Par ailleurs, il est réjouissant de constater que la proportion de produits avec solvant récoltés s'amenuise. Enfin, cette année à nouveau, toutes les entreprises membres ayant participé à la collecte ont reçu l'attestation ci-contre. Elle pourra ainsi être jointe aux différentes offres et soumissions.

Rendez-vous en 2018 pour la prochaine collecte des déchets spéciaux. Toutes les informations utiles se trouveront dans l'édition de fin d'année du FREPP Info.



	2012		2013		2014		2015		2016		2017	
Solvant	kilos	%	kilos	%	kilos	%	kilos	%	kilos	%	kilos	%
Avec	24'896	27%	26'241	30%	20'938	30%	26'255	26%	18'309	24%	21'366	20%
Sans	67'437	73%	60'142	70%	49'968	70%	73'164	74%	57'481	76%	83'357	80%
Total	92'333		86'383		70'906		99'419		75'790		104'723	

FP³

FONDS PROFESSIONNEL ROMAND DE LA PLÂTRERIE-PEINTURE

S'il est un point positif de la loi sur la formation professionnelle de décembre 2002, c'est bien celui d'offrir la possibilité aux organisations professionnelles de lever un fonds professionnel auquel toutes les entreprises de la branche ont l'obligation de contribuer. Cela permet la mise en place de nombreuses prestations liées à la formation et au perfectionnement professionnel sans que ce soit toujours les mêmes, à savoir les membres des associations professionnelles, qui soient sollicités.

En ces périodes où nous menons de front la formation de chef de chantier, de contremaître et de maîtrise «peintre» et «plâtrier», les heures de travail à la mise sur pied de ces programmes de cours et de préparation aux examens sont très

- c. formation professionnelle supérieure et formation continue à des fins professionnelles :
- cours de préparation aux examens de chef d'équipe, du brevet de contremaître et de la maîtrise fédérale,
 - des examens mentionnés ci-dessus,
 - prise en charge du coût des autres cours de perfectionnement professionnel.

Art. 3

¹ La déclaration de force obligatoire générale est valable pour la branche de la plâtrerie-peinture dans les cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud.

² Elle s'applique à toutes les entreprises qui ont conclu des contrats de travail spécifiques à la branche dans des professions encadrées par la FRMPP.

Art. 4

¹ Toute entreprise qui a conclu des contrats de travail au sens de l'art. 3, al. 2, est tenue de verser sa contribution au Fonds en faveur de la formation professionnelle.

² Les contributions au Fonds sont constituées, pour les entreprises avec personnel, par un prélèvement sur la masse salariale AVS du personnel au sens de l'art. 3, al. 2 et, pour les entreprises sans personnel, par une contribution fixe.

- ³ Le tarif suivant s'applique :
- | | |
|--|-----------|
| a. contribution annuelle pour les entreprises avec personnel | 0,05 % |
| b. contribution annuelle pour les entreprises sans personnel | CHF 150.— |

Art. 5

Les art. 60 LFPr et 68 de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle² régissent l'obligation de rendre compte de l'encaissement et de l'utilisation des contributions.

Art. 6

¹ Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} octobre 2007.

² La déclaration de force obligatoire générale est à durée indéterminée.

³ Elle peut être révoquée par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie.

4 septembre 2007

Au nom du Conseil fédéral suisse :
La Présidente de la Confédération, Micheline Calmy-Rey
La Chancelière de la Confédération, Annemarie Huber-Hotz

³ RS 412.101

Arrêté du Conseil fédéral

instituant la participation obligatoire au Fonds en faveur de la formation professionnelle de la Fédération romande des maîtres plâtriers-peintres – FP³

du 4 septembre 2007

Le Conseil fédéral suisse,

vu l'art. 60, al. 3, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr)¹,

arrête :

Art. 1

La participation au Fonds en faveur de la formation professionnelle de la Fédération romande des maîtres plâtriers-peintres (FRMPP) au sens du règlement du 20 janvier 2007² est déclarée obligatoire.

Art. 2

¹ Le Fonds en faveur de la formation professionnelle permet de financer des prestations fournies par la FRMPP pour la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle supérieure et la formation continue à des fins professionnelles cf. art. 2, al. 1, let. c, LFPr et art. 2, al. 2, let. c de la présente loi.

² Les prestations visées sont les suivantes :

- a. prestations de base :
 - développement des métiers,
 - recrutement professionnel de jeunes,
 - campagnes de promotion des professions,
 - préparation au choix des métiers,
 - étude et élaboration des règlements,
 - championnat des métiers ;
- b. formation professionnelle initiale :
 - préparation des examens et uniformisation au niveau romand ;

¹ RS 412.10

² Le texte du règlement a été publié dans la Feuille officielle suisse du commerce (n° 184 du 24 septembre 2007)

nombreuses. Il est donc indispensable de disposer d'un tel fonds afin de pouvoir rémunérer correctement toutes les personnes qui s'engagent pour le développement et la pérennité de nos belles professions.

Toutes les entreprises sollicitées qui ne connaissent pas l'intense travail réalisé et surtout qui n'avaient pas conscience de son coût et du fait qu'il était jusqu'ici intégralement pris en charge par les associations comprennent maintenant mieux la nécessité de contribuer, par le biais du FP³, à former tous les jeunes qui s'engagent dans notre branche.

Toutes les informations sur le fonctionnement du fonds FP³, son règlement, l'utilisation des ressources et l'arrêté du Conseil fédéral sont consultables sur notre site internet www.frepp.ch.

T-SHIRTS

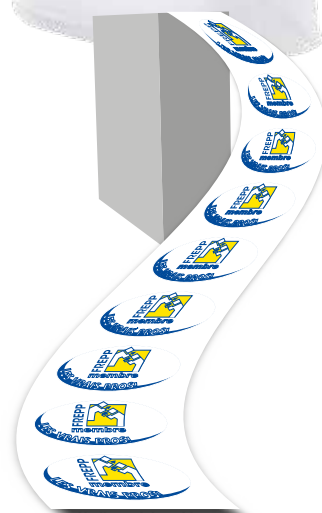


POLOS



SACHETS DE SUCRE

AUTOCOLLANTS



FREPP

fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
www.frepp.ch

LES VRAIS PROS!

CAMPAGNE LES VRAIS PROS!

Aujourd'hui plus que jamais il est indispensable pour les entreprises de se démarquer des «bricoleurs», des peintres du dimanche (et du samedi), de ceux qui régulièrement contribuent à faire croire que l'on peut s'improviser dans nos professions sans formation ni matériel adéquat.

Nos professions sont exigeantes. On a l'occasion de le découvrir lors de chaque édition du FREPP Info, les connaissances techniques indispensables afin de réaliser un travail irréprochable et durable, dans le respect de l'éthique professionnelle sont importantes, et surtout, pas du tout maîtrisée par les bricoleurs, barbouillons itinérants et autres «jobbers» qu'on peut dénicher sur le site «Needhelp».

Au secrétariat de la FREPP, on ne compte plus les téléphones de personnes ayant cru bien faire en confiant leurs travaux de peinture à des gens qui

sont tout sauf des artisans consciencieux et qui, au final, sont désemparées lorsque, quelques temps après, les problèmes surviennent.

Nous encourageons donc tous les membres FREPP à s'afficher distinctement en tant que «VRAIS PROS» en faisant usage des vecteurs mis à leur disposition qui sont notamment :



PLAQUETTE

BÂCHES

ICI

VOTRE LOGO



... sont membres des associations cantonales de la FREPP.

SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'objectif de la Solution de branche romande pour la sécurité au travail dans les entreprises de plâtrerie-peinture est de sensibiliser les entreprises et les travailleurs à différents cas d'accident qui peuvent survenir dans ces professions plus spécifiquement. Le rappel régulier de porter une attention toute particulière aux accidents les plus fréquents et de signaler des causes d'accident plus rares, mais non moins graves, problématiques et coûteuses, est une des missions de notre solution de branche. En évitant une paperasserie rébarbative et en étant le plus concrets possible dans nos actions, nous avons convaincu près de 400 entreprises que la solution de branche romande est un instrument adapté pour répondre aux mesures fédérales sur la santé et la sécurité au travail, et est préférable à une fastidieuse solution individuelle.

Pour que votre qualité de membre de la Solution de branche romande de la plâtrerie-peinture soit toujours reconnue, vous devez, vous ou l'un de vos cadres, avoir fait le cours PERCO et suivi un cours EDEX dans un intervalle maximum de 5 ans.

La SUVA va mettre l'accent sur le contrôle des entreprises ne répondant pas aux directives CFST en matière de santé et de sécurité au travail. Nous recommandons donc à toutes les entreprises de contrôler la validité de sa qualité de membre PERCO afin de ne pas perdre sa conformité aux dites directives.

Edex 5 à 7 suivis (laisser libre)

date	
visa	
date	
visa	
date	
visa	
date	
visa	
date	
visa	

La participation à un cours Edex prolonge la validité de l'attestation PERCO de 5 ans à partir de la date du cours.

fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture
FREPP

ATTESTATION
PERCO
Personnel de contact dans l'entreprise en matière de santé et sécurité au travail

CPP SOR COMMISSION PROFESSIONNELLE PARITAIRE
SECOND-ŒUVRE ROMAND DE LA CONSTRUCTION

Deux cours PERCO et deux cours EDEX ont été mis sur pied cette année. Pour les nouvelles entreprises pas encore membres de la solution de branche, elles ont la possibilité de s'inscrire pour les formations PERCO qui se déroulent chaque début d'année. Des cours de mise à niveau (EDEX) sont également mis sur pied à la même période.

ATTESTATION PERCO

Les PERCO de chaque entreprise membre de la solution de branche romande de la plâtrerie-peinture se voient délivrer une attestation (voir ci-dessus) confirmant la conformité avec les directives fédérales en matière de sécurité au travail. De plus en plus de maîtres d'œuvre demandent de joindre une copie de ce document lors du retour des cahiers de soumissions. Mais toutes les entreprises membres de la solution de branche romande peuvent spontanément le joindre à chacune de leurs offres. Cela peut favorablement influencer tout maître d'ouvrage sensible aux questions de la sécurité sur les chantiers.

SUVA

Les relations avec notre «caisse nationale d'assurance-accident» sont bonnes et constructives. La SUVA fait un effort permanent pour offrir des prestations irréprochables en cas d'accident et s'emploie avec succès à faire en sorte que la reprise d'emploi se fasse le plus rapidement possible. Dans l'ensemble, les relations avec les entreprises se passent bien.

Mais ce service représente évidemment des coûts devant obligatoirement être couverts par les cotisations. Depuis l'introduction du système bonus-malus, la prime de base de la classe 44 D s'était stabilisée, voire avait quelque peu baissé avant de reprendre l'ascenseur cette année.

Pour 2018, les primes de base pour les accidents professionnels des entreprises de peinture demeureront stables. Dans le secteur de la plâtrerie par contre, ces primes devront être adaptées d'un degré à la hausse (voir les tableaux).

La proposition que nous avons évoquée l'an dernier qui consistait à demander aux entreprises d'annoncer leur collaborateur la veille

AAP: NBRE D'ENTREPRISES AVEC MODIFICATION DES TAUX DE PRIME AU 1.1.2018

Modification des degrés	Nbre d'entreprises	Parts	Nbre d'entreprises	Parts
+4 et plus	94	1.3%	2632	35.9%
+3	345	4.7%		
+2	238	3.2%		
+1	1955	26.7%		
Inchangé	4032	55%	4032	55%
-1	386	5.3%	663	9.1%
-2	132	1.8%		
-3	77	1.1%		
-4	68	0.9%		
Total	7327	100%	7327	100%

de leur entrée en fonction, ceci pour éviter que certains sous-traitants n'annoncent leurs ouvriers que si un accident survient et fasse donc des économies substantielles de primes.

La direction de la SUVA s'est déclarée interpellée par cette proposition, ce d'autant qu'elle parvient de milieux patronaux alors que l'annonce en fin d'année a pour but de simplifier les tâches administratives des employeurs. La direction de la SUVA attend des prises de positions plus larges sur la question de la part d'associations faitières telles que ConstructionSuisse ou l'USAM. Une pratique le plus uniforme possible entre les différentes caisses sociales est souhaitable.

AAP: TAUX DE BASE 2018 DE LA CLASSE 44D

Collectif	Genre d'entreprise	Nombre d'entreprise	Masse salariale 2015 en 1000 francs	Taux de base				Remarques
				2017		2018		
				Degré	(%) net/brut	Degré	(%) net/brut	
44D		7 327	2 290 100,90					
A0	Entreprise de peinture	4 693	1 304 124,20	98	2,2720 / 2,7037	98	2,2720 / 2,7037	inchangé
AR	Restauration d'œuvre d'art	63	5 317,70	87	1,3280 / 1,5803	87	1,3280 / 1,5803	inchangé
B0	Entreprise de plâtrerie	2 571	980 659,00	111	4,2800 / 5,0932	112	4,5000 / 5,3550	+ 1 degré

ASSOCIATIONS ÉCONOMIQUES

bauenschweiz
constructionsuisse
costruzionesvizzera

CONSTRUCTIONROMANDE

Les organisations professionnelles de l'industrie romande de la construction ont fondé officiellement, en fin 2016, Constructionromande. Affiliée à Constructionsuisse, cette nouvelle association a pour objectif de défendre la sensibilité romande au sein de la faïtière et de renforcer le lobby de la construction à Berne, auprès des parlementaires romands. Elle fédère d'ores et déjà une quinzaine d'associations et fédérations dont les fédérations faïtières romandes de branches que sont la FREPP et la FRECEM, des associations interprofessionnelles cantonales du gros œuvre et du second œuvre, ainsi que des conférences cantonales de la construction.

Lors de l'assemblée constitutive, notre président de la FREPP, André Buache, a été élu en tant que 1^{er} président de Constructionromande et Alain Métrailler, président de Constructionvalais a été élu à la vice-présidence. Nicolas Ruffener, secrétaire général de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB) assumera le secrétariat. Par ailleurs, le directeur de la FVE a été désigné comme représentant de Constructionromande au sein du comité de Constructionsuisse.

Constructionromande a déjà rencontré les parlementaires romands à Berne pour leur présenter plus de 40 propositions sur 10 domaines d'actions primordiaux pour notre secteur économique, à savoir :

- L'aménagement du territoire
- Les infrastructures et la mobilité
- L'efficacité énergétique
- Les marchés publics
- L'immigration de masse
- La main d'œuvre
- Les faillites en série
- Le travail au noir
- Les charges administratives
- Les conventions collectives de travail

L'actualité politique est évidemment le projet de révision de la loi sur les marchés publics. Un des objectifs principaux de constructionromande est l'augmentation des seuils au-delà desquels une mise en soumission publique est obligatoire. Par ailleurs, un durcissement de la législation s'agissant des sous-traitances en cascades est indispensables, au même titre que pour les faillites en série.

sgv  **usam**

UNION SUISSE DES ARTS ET MÉTIERS (USAM)

L'USAM est l'association faïtière des 300 000 PME de Suisse et joue évidemment un rôle essentiel en matière de défense des intérêts des entreprises et de mise en place de conditions favorables permettant aux entreprises de bien fonctionner, d'être performantes et de se développer. L'USAM s'est montrée très active dans de nombreux dossiers et a exercé toute son influence au Parlement fédéral, avant les votes importants pour nos PME, et lors des campagnes de votation dont elle a pour beaucoup, assuré la coordination et le bon déroulement.

Si les associations professionnelles sont primordiales pour assurer la défense d'une profession, la formation de base et supérieure, le soutien aux entreprises pour l'application de diverses normes, la négociation des conditions de travail de la branche, une organisation faîtière joue également un rôle essentiel lorsqu'il s'agit pour les milieux économiques de faire entendre leur point de vue sur les nouvelles législations devant réguler le marché.

L'USAM s'est notamment beaucoup engagée pour soutenir le fonds routier (FORTA) qui, grâce à la pression mise par l'initiative vache à lait, a intégré un effort appréciable en matière de prise en charge du réseau routier national. La campagne en faveur de la RIE3 (réforme de l'imposition des entreprises) a échoué, notamment en raison de l'intégration de la problématique des intérêts notionnels (NID), notion absolument indigeste pour le citoyen lambda.

En mai, l'USAM a soutenu, en phase avec les milieux de la construction, la stratégie énergétique 2050 qui a eu les faveurs du vote populaire. En septembre, elle mènera la campagne contre le projet de prévoyance vieillesse 2020. La FREPP estime également que les organisations économiques doivent combattre ce projet qui coûtera cher à l'économie et renchérra le coût du travail. L'USAM, à l'instar de la FREPP, n'est ni une organisation gestionnaire de caisses sociales, ni liée à un parti politique quel qu'il soit, elle est une organisation patronale qui se doit de mener une politique patronale.



UNION PATRONALE SUISSE (UPS)

Pour renforcer sa position au niveau des organismes patronaux, la FREPP a adhéré à l'Union patronale Suisse. Contrairement à l'USAM qui se préoccupe de tous les domaines de la politique nationale, l'UPS se concentre essentiellement sur les dossiers de politique patronale et de relations du travail. A cet égard, elle offre un service performant servant les intérêts patronaux, et le fait d'y adhérer contribuera à une meilleure assise de l'UPS, dont, au niveau romand, le responsable est Marco Taddei qui a son bureau sur Lausanne. En ce qui concerne Prévoyance vieillesse 2020, l'UPS est également farouchement opposée à ce projet qui, non seulement ne répond pas aux objectifs de sauver l'AVS, mais au contraire contribuera à un accroissement de ses déficits dans un avenir très proche.

NOS PARTENAIRES

pour le perfectionnement professionnel



Rigips

SAINT-GOBAIN

FIXIT®

HGC



REICHENBACH SA



PARQUETS - MOQUETTES - PVC - LINOS - STORES - PAPIERS PEINTS

ISOVER
SAINT-GOBAIN



FREPP

fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
www.frepp.ch

LES VRAIS PROS!

... mettent en œuvre des matériaux de qualité.

FOURNISSEURS PARTENAIRES

On l'a vu dans les pages précédentes, au chapitre de la formation professionnelle supérieure, le déploiement d'offres est conséquent et les résultats au-delà de toute attente. Et bien il est important de souligner que le soutien des fournisseurs partenaires y est pour beaucoup et ce rapport d'activité est l'occasion de le rappeler et de remercier tous les partenaires qui croient en une étroite collaboration pour faire avancer la cause de nos belles professions.

NOTRE SLOGAN :

**«LES VRAIS PROS TRAVAILLENT AVEC
DES MATÉRIAUX DE QUALITÉ»**

est plus que jamais d'actualité et nous encourageons toutes les entreprises romandes de plâtrerie-peinture à honorer ces fournisseurs qui nous soutiennent de leurs commandes.

Magnum-Partenaires



AKZO NOBEL COATINGS AG
Täschmattstrasse 16, 6015 Reussbühl
www.akzonobel.com/ch



BOSSHARD + CO. AG
Infangstrasse 97, 8153 Rümlang
www.bosshard-farben.ch



CAPAROL FARBEN AG
Gewerbstrasse 5, 8606 Nänikon
www.caparol.ch



KARL BUBENHOFER SA
Hirschenstrasse 26, 9201 Gossau
www.kabe-peintures.ch



KNAUF SA
Kägenstrasse 17, 4153 Reinach/BL
www.knauf.ch



KNUCHEL FARBEN SA
Steinackerweg 11, 4537 Wiedlisbach
www.colorama.ch



RUPF + CO. AG
Eichstrasse 42, 8152 Glattbrugg
www.ruco.ch



SAINT-GOBAIN WEBER AG
Täferstrasse 11b, 5405 Baden-Dättwil
www.weber-marmoran.ch



SOCOL SA
Rue du Lac 24, 1020 Renens
www.socol.ch



STO AG
Südstrasse 14, 8172 Niederglatt
www.stoag.ch



VERNIS CLAESSENS SA
Route du Silo 6, 1020 Renens
www.claessens.ch

Medium-Partenaires



ALFONS HOPHAN AG
www.hola.ch



DOLD AG
www.dold.ch



GREUTOL SA
www.greutol.ch



PEKA
www.peka.ch

Basic-Partenaires

PERMAPACK AG
www.permapack.ch

FESTOOL SCHWEIZ AG
www.festool.ch

SAX-FARBEN AG
www.sax.ch

TOUPRET SUISSE SA
www.toupretpro.ch

STORCH (SCHWEIZ) AG
www.storch.ch

LANIT SA
www.lanit.ch



Le groupe de sponsors s'engage pour la formation et la formation continue des peintres et des plâtriers. Grâce à un concept de soutien à long terme et à la collaboration précieuse entre les membres du groupe de sponsors et la FREPP, les objectifs visés peuvent être réalisés de façon efficiente et orientée sur le but.

La FREPP recommande à ses membres de privilégier pour leurs activités commerciales les partenaires de l'association. **La FREPP remercie les partenaires pour leur engagement!**

www.groupe-de-sponsors.ch



Les Vrais Pros



lesvraispros



#LesVraisPros



lesvraispros

CONCOURS
UN IPAD MINI À GAGNER

CAPA'CITÉ DES MÉTIERS
NEUCHÂTEL
06.09.18 - 12.09.18



COMME UN PINCEAU DANS L'EAU

FORMATION
PEINTRE



FREPP

fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture

www.lesvraispros.ch

LES VRAIS PROS

RECRUTENT

REMERCIEMENTS ET CONCLUSION

MERCI!

Comment terminer ce rapport sans remercier toutes les personnes qui ont contribué à faire de la FREPP une fédération dynamique, qui offre des prestations intéressantes aux entreprises et répond à leurs attentes, qui contribue à assurer la pérennité des professions qu'elle représente, qui a relancé de façon réussie la formation supérieure avec le système modulaire?

Merci donc au comité romand et à son président, merci aux présidents des commissions de formation de base et de formation supérieure, merci à toutes les personnes qui siègent dans l'une ou l'autre des commissions dont vous trouverez la liste ci-après, et merci au team du secrétariat, à Romy Hintz, Xavier Saillen et Francine Clavien pour leur engagement sans faille et la qualité de leurs prestations qui ont permis que tout ce que vous avez pu découvrir ci-devant se réalise à satisfaction de tous les bénéficiaires.

CONCLUSIONS

Pour une organisation telle que la FREPP, il est réjouissant de constater que les services et prestations proposés rencontrent l'adhésion des entreprises que l'on souhaite servir et, après coup, leur satisfaction.

Une collecte de déchets spéciaux toujours plus appréciée (plus de 100 tonnes en 2017), des candidats aux cours de formation supérieure toujours plus nombreux, des participants réguliers au cours PERCO et EDEX, des commandes importantes de matériel promotionnel estampillé «Les Vrais Pros» en sont les meilleurs exemples.

La FREPP vous remercie donc chaleureusement de votre intérêt, vous les entrepreneurs en plâtrerie-peinture qui participez à nos actions et contribuez ainsi à ce qu'elles puissent être pérennisées et que leur spectre puisse encore être élargi.

COMMISSIONS

COMMISSION SUISSE POUR LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET LA QUALITÉ - DÉLÉGUÉS FREPP

- Gérard Anzenberger Réchy
- Claudio Muscianesi Verbier

COMMISSION SUISSE DE SURVEILLANCE DES CIE - DÉLÉGUÉS FREPP

- Jean-Michel Chabloz Meyrin
- Pascal Guidetti Monthey
- Thomas Hilger Lausanne
- Philippe Voisard Le Locle

RÉDACTION «FREPP INFO»

- André Buache (Prés.) Corcelles-près-Payerne
- Olivier Berchten Veyrier
- Pierre-Jo Filippini Sion
- Benoît Markwalder Renens

PROMOTION PROFESSIONNELLE

- Gianluca Caragnano Carouge
- Alexandre Dumas Le Châtelard
- Marc Droz Chézard-St-Martin
- Jean-Marc Jaquier Gland
- Claudio Muscianesi Verbier

COMMISSION AQ PLÂTRIER

FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE

- Venance Bonvin (Prés.) Lens
- Stéphane Locatelli Carouge
- Stéphane Michelet Conthey
- Claudio Muscianesi Verbier
- Olivier Roy Montagny-près-Yverdon
- Christophe Sauter La Tour-de-Trême
- Philippe Voisard Le Locle
- Arnaud Zoppi Chexbres

COMMISSION AQ PEINTRE

FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE

- Denis Quaglia (Prés.) Vouvry
- Nicolas Clément Praroman-Le Mouret
- Olivier Deagostini Colombier
- Flavio Di Marco Cortaillod
- Florian Lovey Orsières
- Daniel Malherbe Le Mont-sur-Lausanne
- Renato Mandola Carouge
- Baptiste Monnard Fenil-sur-Corsier
- Jean-Michel Savioz Sion
- Yannick Seramondi Versoix

COMMISSION INTERCANTONALE EFA

- Daniel Matthey (Prés.) Colombier
- Gérard Anzenberger Réchy
- Jean-Michel Chabloz Meyrin
- Bertrand Clot Bottens
- André Leuba Delémont
- Stéphane Locatelli Carouge
- Jean-Louis Morand Bulle
- Claudio Muscianesi Verbier

COMMISSION DE RELECTURE EFA

- Gérard Anzenberger Réchy
- Venance Bonvin Lens
- Marc Droz Chézard-St-Martin
- Alexandre Dumas Le Châtelard
- André Dutoit L'Isle
- Renato Mandola Carouge
- Daniel Matthey Colombier
- Dominique Ramel Satigny

COMMISSION INTERCANTONALE DES CIE

- Pascal Guidetti (Prés.) Monthey
- Jean-Michel Chabloz Meyrin
- Jean-Pierre Häusler Muntelier
- Stéphane Locatelli Carouge
- Mario Manzini Tolochenaz
- Thierry Marternini Romont
- Daniel Matthey Colombier
- Jean-Louis Morand Bulle
- Claudio Muscianesi Verbier
- Pierre Righini Lausanne
- Daniel Roeslin Le Landeron
- Philippe Voisard Le Locle

GROUPE DE SOUTIEN

À LA SOLUTION DE BRANCHE ROMANDE DE LA PLÂTRERIE-PEINTURE

- Romy Hintz FREPP Sion
- Laurent Derivaz FREPP Fribourg
- Laurent Granoli FREPP Tolochenaz
- Serge Jacquin FREPP Tolochenaz
- Antonio Martino FREPP Bösingén
- Amalia Massy FREPP Sion
- Laetitia Piergiovanni FREPP Hauterive
- Bernard Tissières SCIV Sion
- Giuseppe Di Mauro SYNA Villars-sur-Glâne
- Tibor Menyhart SYNA Villars-sur-Glâne
- Armand Jaquier UNIA Fribourg
- Arben Krasniqi UNIA Lausanne
- Christine Michel UNIA Berne

COMMISSION PATRONALE DE NÉGOCIATION

CCT-SOR

- Marc-Olivier Blanc Lausanne
- André Buache Corcelles-près-Payerne
- Marcel Delasoie Sion
- Laurent Derivaz Fribourg
- Stéphane Ducommun La Chaux-de-Fonds
- Michel Ducommun Lausanne
- Bernard Erny Carouge
- Martin Gigon Delémont
- Gilles Granges Martigny
- Michel Monti Prilly
- Pascal Sallin Villaz-St-Pierre
- Pascal Schwab (Prés.) Prêles

COMITÉ CPP-SOR

Délégation patronale

- André Buache FREPP Corcelles-près-Payerne
- Daniel Clément FREPP Le Mouret
- Marcel Delasoie FREPP Sion
- Gilles Granges FREPP Martigny
- Bernard Erny SO-GE Genève
- Stéphane Ducommun FRECEM La Chaux-de-Fonds
- Pascal Schwab FRECEM Prêles

Secrétariat

- Daniel Borno FRECEM Le Mont-sur-Lausanne
- Nathalie Bocherens FRECEM Le Mont-sur-Lausanne

Délégation syndicale

- Loïc Dobler SYNA Delémont
- Thierry Lambelet SYNA Lausanne
- Tibor Menyhart SYNA (Prés.) Villars-sur-Glâne
- Serge Aymon UNIA Ayent
- Aldo Ferrari UNIA Berne
- Armand Jaquier UNIA Fribourg

EN VENTE

OUVRAGES EN VENTE AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DE LA FREPP

	Prix membre
Technique de décoration à l'ancienne	55.00
Abécédaire des papiers peints	25.00
Vocabulaire des termes techniques «Peinture, vernis et leur application»	25.00
Dénomination d'éléments de construction	15.00
Technologie peinture Tome I	20.00
Technologie pour peintre Le savoir en couleur (AVA COLOR)	90.00
Norme SIA 118/257 (fr. ou all.)	30.00
Norme SIA 257 (fr. ou all.)	60.00
Fiche technique CAN Qualités des surfaces	10.00
Série de prix (version informatique) (peinture, plâtrerie et isolation périphérique) (à commander sous www.frepp.ch)	100.00

EN VENTE AUPRÈS DE VOTRE SECRÉTARIAT CANTONAL

Série de prix (version papier) (peinture, plâtrerie, isolation périphérique)	
la pièce	80.00
les 3	200.00
Dossier de formation pour les apprentis (A voir auprès des cantons)	

Tous ces prix s'entendent hors taxes sans frais de port.

TEAM



MARCEL DELASOIE

Directeur

Tél. : 027 322 52 62
Fax : 027 322 24 84
E-mail : marcel.delasoie@frepp.ch



ROMY HINTZ

Adjointe de direction

Tél. : 027 322 52 64
Fax : 027 322 24 84
E-mail : romy.hintz@frepp.ch



XAVIER SAILLEN

Responsable d'édition et
formation

Tél. : 027 322 52 66
Fax : 027 322 24 84
E-mail : xavier.saillen@frepp.ch



FRANCINE CLAVIEN ALBRECHT

Collaboratrice

Tél. : 027 322 52 60
Fax : 027 322 24 84
E-mail : francine.clavien@frepp.ch

FREPP

Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion

Tél. : 027 322 52 60
E-mail : info@frepp.ch

LES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FREPP



Association des maîtres plâtriers et peintres du canton de Fribourg

c/o Union patronale du canton de Fribourg
Rue de l'Hôpital 15 • CP 1552 • 1701 Fribourg
Tél. secrétariat : 026 350 33 00
l.derivaz@unionpatronale.ch • www.afmpp.ch
Président : Daniel Clément
Secrétaire patronal : Laurent Derivaz



GYPSERIE PEINTURE GENÈVE

Chambre syndicale des entrepreneurs de gypserie, peinture et décoration du canton de Genève

c/o FER Genève
Rue de St-Jean 98 • CP 5278 • 1211 Genève 11
Tél. secrétariat : 058 715 32 11
gpg@fer-ge.ch • www.gpg.ch
Président : Olivier Berchten
Secrétaire patronal : Alain Meylan



Association cantonale neuchâteloise des entreprises de plâtrerie-peinture

Rouges-Terres 61 • 2068 Hauterive
Tél. secrétariat : 079 850 36 02
info@anepp.ch • www.anepp.ch
Président : Flavio Di Marco
Secrétaire patronale : Laetitia Piergiovanni



Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres

c/o Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20 • CP 141 • 1950 Sion
Tél. secrétariat : 027 327 51 41
amalia.massy@bureaudesmetiers.ch • www.avmmp.ch
Président : Gilles Granges
Secrétaire patronale : Amalia Massy

entrepreneurs! fédération vaudoise

Groupe vaudois des entreprises de plâtrerie et peinture

c/o Fédération vaudoise des entrepreneurs
Route Ignace Paderewski 2 • CP • 1131 Tolochenaz
Tél. secrétariat : 021 632 12 10
SecretariatsPatronaux@fve.ch • www.fve.ch
Président : Baptiste Monnard
Secrétaire patronal : Serge Jacquin

COMITÉ

COMITÉ FREPP (2014-2018)

Président : **André Buache**

FRIBOURG

Membre : Gilles Perseghini
Secrétaire : Laurent Derivaz

GENÈVE

Président : Olivier Berchten
(vice-président FREPP)
Membre : Pascal Mazzoli
Secrétaire : Alain Meylan

NEUCHÂTEL

Président : Flavio Di Marco
Secrétaire : Laetitia Piergiovanni

VALAIS

Président : Gilles Granges
Secrétaire : Amalia Massy

VAUD

Président : Baptiste Monnard
Secrétaire : Serge Jacquin

SECRÉTARIAT

Directeur : Marcel Delasoie
Adj. de direction : Romy Hintz

CONCOURS
UN IPAD MINI À GAGNER

CITÉ-MÉTIER.S.CH
L'EXPO
GENÈVE
20.11.18 - 25.11.18



Les Vrais Pros



lesvraispros



#LesVraisPros



lesvraispros



REJOINS LE STAFF!

FORMATION
PLÂTRIER
CONSTRUCTEUR À SEC



FREPP

fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture

www.lesvraispros.ch

LES VRAIS PROS

RECRUTENT